

**GRATUITÉ
de l'accès
A L'ILE DE LOISIRS
JABLINES/ANNET**

maintenue pour 2023

Pour les nouvelles demandes :

Une carte Gija donnant la gratuité des entrées, sera délivrée en mairie, sur présentation :

- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- de la carte d'identité
- d'une photo d'identité

BULLETIN

**Bulletin Municipal de Lesches
n° 2023/02
Juin 2023**

LE CADRE DE VIE EST AU CŒUR DE NOS PROJETS



MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

Préserver Lesches et en faire une commune où il fait bon vivre est un défi permanent que nous relevons avec d'une part des décisions importantes et d'autre part, une vigilance quotidienne dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les espaces verts, les équipements...

EDITO

Chères Leschoises, Leschois,

Nous arrivons à la moitié du mandat que vous nous avez confié et c'est un moment opportun pour dresser un premier bilan et évoquer les perspectives à venir.

Le début du mandat a été difficile : deux mois après notre prise de fonction, notre pays a été confiné. Tous les projets ont été reportés et il a fallu mettre en place, en urgence, les mesures sanitaires pour le fonctionnement de la Mairie, ainsi que les protocoles pour l'école maternelle et les services périscolaires.

Enfin, la vie normale a peu à peu repris son cours. Nous avons pu mener à son terme le chantier prioritaire de sécurité concernant l'église et son clocher. D'autres projets ont été également conduits, tels que la réfection du toit de l'école et l'achat d'un vaste local afin de regrouper les services techniques.

Depuis plus d'un an, les études du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ont démarré avec le concours d'un cabinet d'étude spécialisé. Sa révision a été motivée par la nécessité de le rendre compatible avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Marne et Gondoire, modifié en décembre 2020.

Nous sommes conscients de la difficulté de bien expliquer le PLU et son évolution. C'est pourquoi nous lui consacrons un article dans ce bulletin qui devrait vous permettre de bien cerner ses enjeux.

Nous vous invitons à bien vous approprier ce sujet car nous assistons à un changement majeur dans le domaine de l'urbanisme. Les contraintes environnementales vont maintenant être prioritaires. La conséquence est que nous risquons de perdre peu à peu toutes les réserves foncières constructibles au profit d'une densification du village.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a lancé une étude d'extension urbaine modérée. L'urgence de ce projet s'explique par le déclassement des terrains concernés dans le prochain PLU, entraînant un manque à gagner important pour la commune.

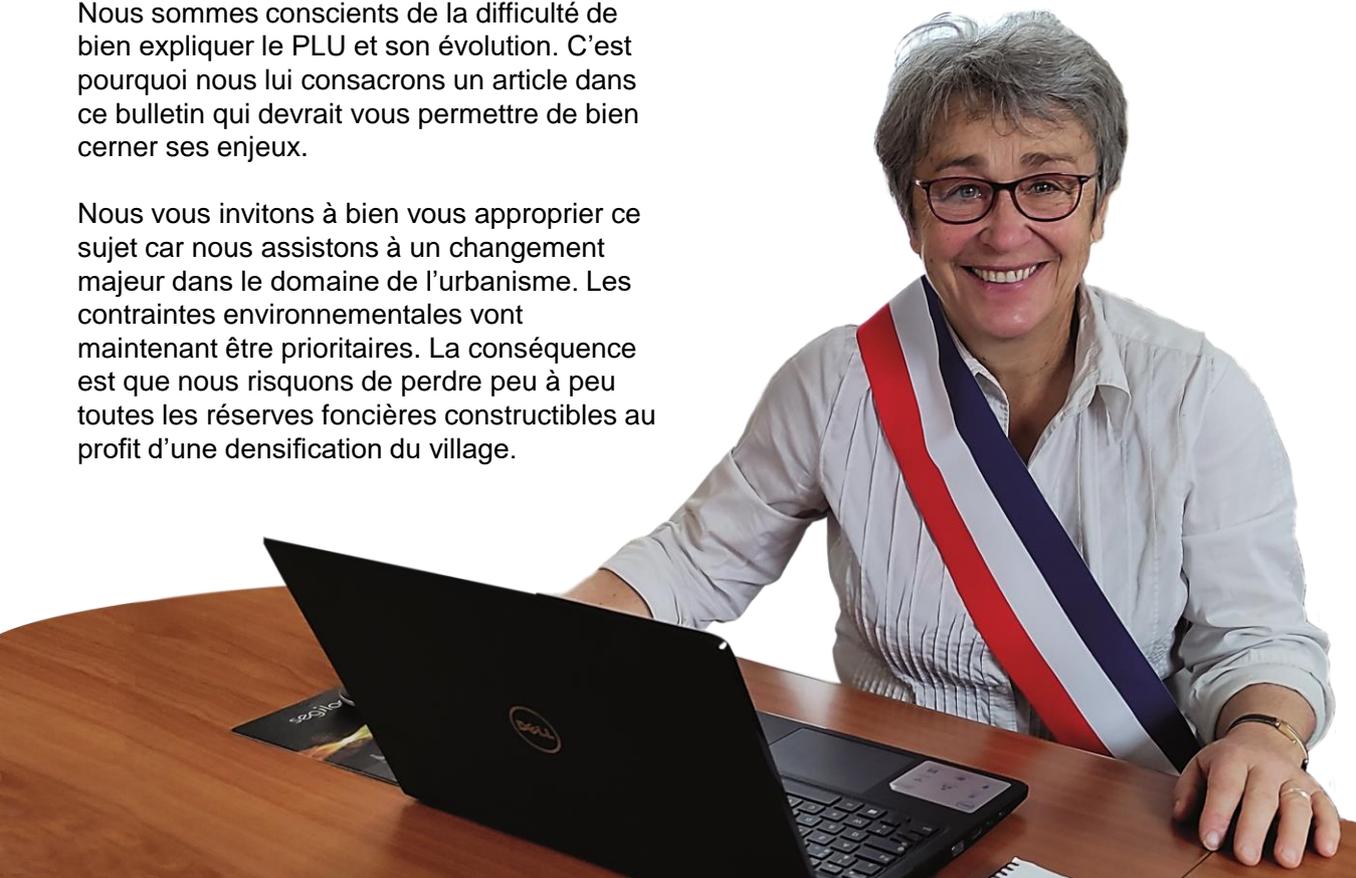
Nous vous assurons que la réflexion de chaque projet est motivée par la recherche de l'intérêt général. C'est à ce prix qu'une action municipale sincère et honnête nous semble devoir être conduite.

Enfin, sachez que nous sommes pleinement investis dans la mission que vous nous avez confiée. Chaque jour nous mesurons l'importance de la tâche, ses difficultés, ses implications et demeurons plus que jamais au service de Lesches et des Leschois.

A tous, bel été et bonnes vacances.

Christine Gilbert

Maire de Lesches



COMMUNICATION MULTI-CANAL

Nous nous sommes engagés à être des élus impliqués et actifs, à oeuvrer en concertation avec les associations locales et à vous informer régulièrement de nos actions.

C'est par le biais d'un bulletin bisannuel, des flash-info ou encore des flyers annonçant les manifestations qu'il nous tient à coeur de vous informer de l'actualité locale, les versions 'papier' ou digitales vous sont proposées... à vous de choisir !

Pour recevoir les informations dématérialisées, s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie (accueil@mairie-lesches.fr) en précisant votre adresse postale. Un autocollant représentant le logo de la commune sera apposé sur votre boîte aux lettres.

Notre site internet est régulièrement mis à jour. Pour rester informé, nous vous invitons à le consulter autant que possible.

LESCHES DANS SON TERRITOIRE



Permanence du député Hadrien Ghomi

Les instances avec lesquelles la municipalité collabore sont nombreuses :

- communauté d'agglomération
- Département
- syndicats intercommunaux
- services de l'Etat
-

Nous sommes impliqués avec force dans plusieurs de ces instances : ce sont des missions exigeantes, pointues, chronophages...mais essentielles!

C'est pourquoi nous y participons activement, avec toujours comme objectif l'intérêt de nos administrés et de notre village.

Cela se traduit par des relations régulières avec les services de l'Etat (préfecture, département, député, gendarmerie, services de secours..) et des liens étroits avec les communes voisines et Marne et Gondoire.



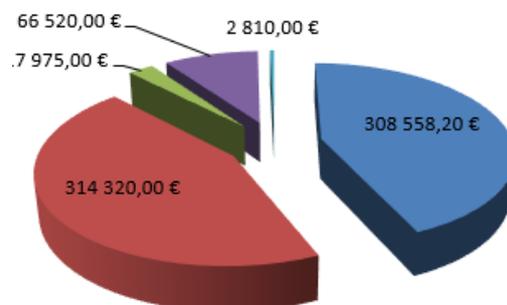
Inauguration de l'église



Le budget de la commune a été voté le 4 avril dernier et retrace les prévisions de recettes et de dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement. Dans un souci d'économie, le budget de fonctionnement a été voté de manière à minimiser les dépenses. Le budget d'investissement a été voté avec reprise du résultat 2022 au chapitre 1068 d'un montant de 203 706,51 euros.

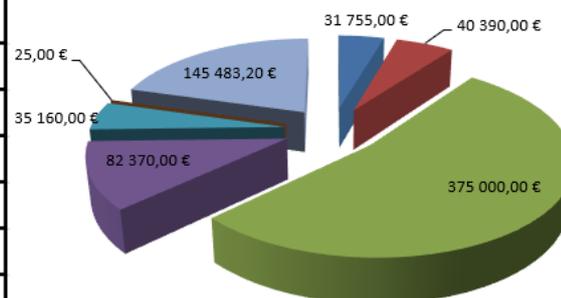
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET 2023
011	Charges à caractère général	308 558,20 €
012	Charges de personnel	314 320,00 €
014	Atténuations de produits	17 975,00 €
65	Autres charges de gestion courante	66 520,00 €
66 -67 -68	Charges exceptionnelles et provisions	2 810,00 €
TOTAL		710 183,20 €



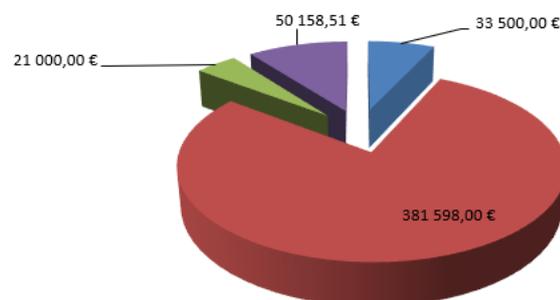
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET 2023
013	Atténuations de charges	31 755,00 €
70	Produits des services et ventes diverses	40 390,00 €
73	Impôts et taxes	375 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	82 370,00 €
75	Autres produits de gestion courante	35 160,00 €
76	Produits financiers	25,00 €
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement	145 483,20 €
TOTAL		710 183,20 €



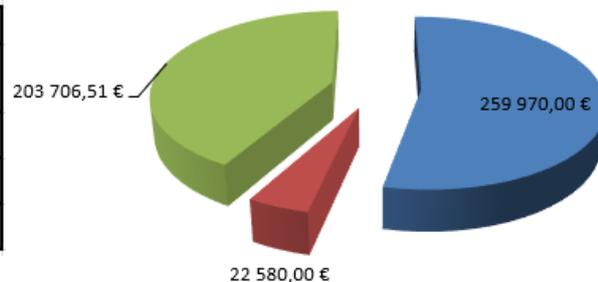
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET 2023
20	Immobilisations incorporelles	33 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	381 598,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	21 000,00 €
001	Solde d'exécution section d'investissement	50 158,51 €
TOTAL		486 256,51 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BUDGET 2023
13	Subventions d'investissement	259 970,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 580,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	203 706,51 €
TOTAL CUMULE		486 256,51 €



Pour l'année 2023 les taux de référence communaux seront maintenus comme suit :

- Taxe d'habitation résidence secondaire : 16,08%
- Taxe Foncière (bâti) : 49,60%
- Taxe Foncière (non bâti) : 74,82%

Sans augmenter les taux d'imposition communaux, nous adaptons nos dépenses à nos recettes et nos ambitions à nos moyens.

URBANISME



REVISION du PLU de LESCHES (Plan Local d'Urbanisme)

Les études relatives au PLU ont démarré il y a environ une année.
Les phases de présentation et de concertation vont maintenant débiter. Elles pourront encore faire évoluer ce document fixant les nouvelles règles d'urbanisme.

La présentation en réunion publique du 29 juin sera suivie, en fin d'année, par une enquête publique où tous les habitants pourront exprimer leur avis et leurs éventuelles propositions.

Après le respect d'un délai administratif, l'instauration du nouveau PLU est prévue pour le premier semestre 2024.

Pourquoi réviser le PLU de Lesches ?

La raison principale est d'ordre réglementaire : le PLU de Lesches doit être compatible avec le SCoT de Marne et Gondoire, qui lui-même doit être compatible avec le SDRIF d'Île de France.



SCoT ou Schéma de cohérence territoriale : document d'urbanisme et de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement du territoire de Marne et Gondoire à l'horizon 2030

SDRIF ou Schéma directeur de la région Ile-de-France : document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui définit une politique à l'échelle de la région Ile-de-France

Quelles en sont les conséquences ? Il s'avère que le SCoT de Marne et Gondoire approuvé en décembre 2020, en compatibilité avec le SDRIF, impose une **forte limitation** des zones constructibles et un renforcement de la protection des zones naturelles et agricoles. Dans le cadre du nouveau PLU, la commune de Lesches a donc revu notablement à la baisse les zones d'extension urbaines futures, (de 5ha à 2ha).

Le PLU actuel avait également besoin d'être simplifié. De nombreuses règles étaient trop contraignantes (exemple : implantation des piscines), et l'instruction des permis de construire avait mis en évidence des règles inadaptées ou à préciser.

Les grandes tendances du nouveau PLU de Lesches

Le nouveau PLU entérine les fortes contraintes environnementales qui caractérisent la commune de Lesches et qui limitent fortement son développement urbain. Ces contraintes sont connues et certaines ont été renforcées : espaces boisés classés, Espace Naturel Sensible du marais du Refuge, zone NATURA 2000, espaces agricoles protégés et enfin les zones d'extension des crues.

La loi « **Climat et Résilience** » d'août 2021 a pour but de réduire fortement les effets des gaz à effet de serre et limite très fortement « l'artificialisation » de nouveaux espaces.

En conséquence, le développement urbain de Lesches va être réduit et se réaliser principalement via une densification urbaine sur l'existant.

Deux aménagements futurs restent d'actualité :

Le château de Lesches et son parc

Cet ensemble appartient à un propriétaire privé et n'est plus occupé de manière permanente depuis plus de 15 ans. On ne peut que constater la dégradation inexorable du château ...

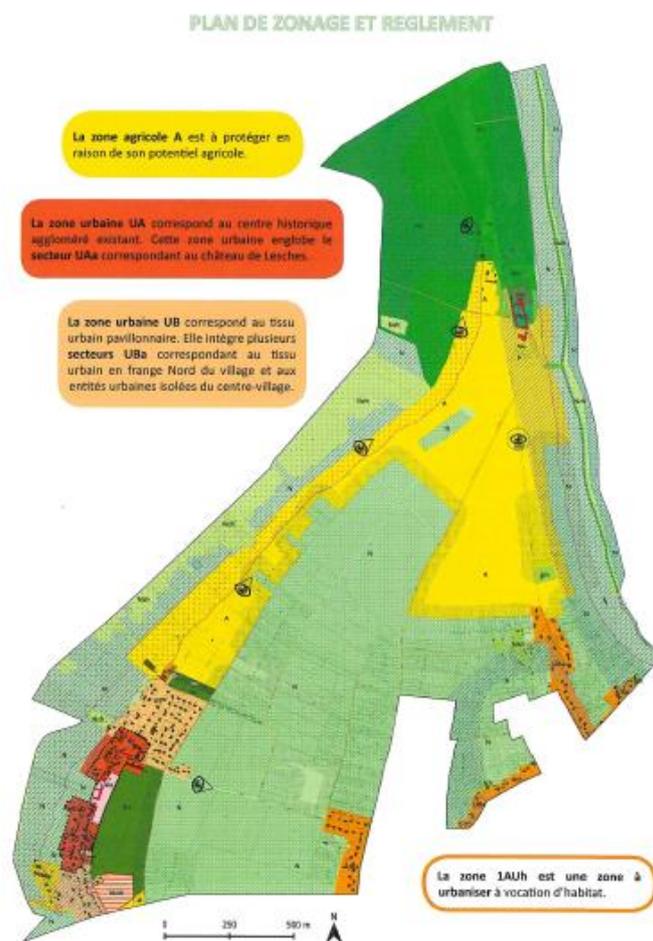
Fort heureusement, en accord avec le propriétaire, une association assure avec le peu de moyens dont elle dispose, l'entretien a minima du bâtiment et du parc. Ce qui permet d'éviter à ce lieu d'être squatté et dégradé.

Depuis plusieurs mandatures, plus d'une dizaine de projets d'aménagement du château et projets immobiliers attenants ont été présentés à la commune. Pour des raisons diverses, aucun n'a abouti pour l'instant (désaccords financiers entre propriétaire et promoteurs, non respect du PLU, nombre inconsideré de logements ...).

Il est à noter que le propriétaire a fait une demande de permis de démolition du château en 2022, demande rejetée par la commune et actuellement en contentieux au tribunal de Melun.

Le nouveau PLU, compatible avec le ScoT, va maintenant limiter fortement les zones constructibles aux abords du château (maintenant fixées à 1 ha au lieu de 3,5 ha auparavant).

Dans le cadre du nouveau PLU, la commune a défini une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur ce secteur afin de mettre en place des contraintes sur les bâtiments et la conservation d'éléments remarquables (glacière, grilles, perspectives visuelles, arbres ...).



Quelle est la problématique d'aménagement du secteur du château ?

Elle est essentiellement d'ordre financier, à savoir le coût de réhabilitation du château. Les prétentions financières du propriétaire pour la vente de son domaine n'ont jamais permis la moindre amorce de solution.

Le château de Lesches et son parc, situés en centre bourg, vont rester un point de vigilance et de suivi prioritaire pour la commune concernant d'éventuels nouveaux projets.

Nous tenons par ailleurs à remercier les services d'urbanisme et juridiques de Marne et Gondoire pour toute l'aide et le soutien apportés sur ce sujet.



Secteur du stade au sud de la commune

La commune est propriétaire de la majorité des terrains concernés.

Le PLU se doit de prévoir une zone d'extension future et la partie sud du village est la seule zone encore disponible.

Cependant, le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'urbanisation de ce secteur à court ou moyen terme.

Ces terrains constituent une réserve foncière, utilisés comme espace public et pour les festivités et manifestations communales.



Zone du stade

Quel développement de Lesches à plus longue échéance ?

Tout va dépendre des orientations du nouveau SDRIF-e en cours de finalisation par la région IDF.

Cette nouvelle déclinaison est fortement orientée sur la protection de l'environnement, d'où son appellation SDRIF-e, 'e' pour environnement.

Ses orientations seront ensuite intégrées dans le ScoT de la CAMG.

Lesches se situe dans la « trame verte » de la région IDF. De ce fait, les contraintes environnementales intégrées dans ce nouveau SDRIF-e, vont être encore plus fortes et impacter nos réserves foncières.

LANCEMENT d'une étude pour un PROJET D'EXTENSION URBAINE MODÉRÉE

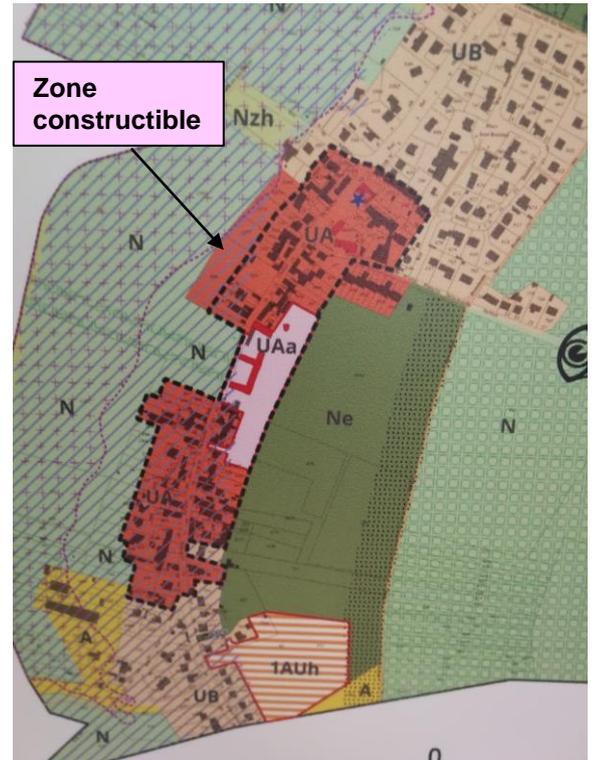
La commune ne possède qu'un seul terrain immédiatement constructible (zone UA), en réserve foncière depuis plus de 40 ans et d'un usage actuel agricole. **Il s'agit de terrains situés à l'arrière du parking du centre.**

La zone en question est d'une surface d'environ 5000 m² dont 3000 m² appartiennent à la commune et 2000 m² à des propriétaires privés.

Historiquement cette zone (parking et terrains) était destinée à la réalisation d'un complexe hôtelier.

Ce projet a été abandonné mais a permis, par la suite, la réalisation du parking du centre. Il reste maintenant à se positionner sur les terrains constructibles situés à l'arrière.

Au cours de la révision du PLU, le cabinet d'étude qui nous accompagne nous a alerté sur le déclassement à venir de ces terrains actuellement constructibles.



La question pour la commune de Lesches se pose en ces termes :

- soit réaliser rapidement un projet urbain limité, avant la mise en place du nouveau PLU
- ne rien faire et perdre une manne financière de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Ce choix est à mettre en perspective avec les ressources financières limitées de la commune et les nombreux projets à financer. Pour mémoire, les projets en étude et en attente de subventions sont la tranche 2 de l'église, la réalisation de voie piétonne/cyclable av François Delachapelle ainsi que la réfection de sa chaussée, l'aménagement de l'avenue de la République, poursuivre la mise en place des LED de l'éclairage public, l'aménagement des aires de jeu, projets de rénovation énergétique ...

Après plusieurs réunions de travail et trois Conseils Municipaux, le principe de vendre ces terrains et le choix d'un aménageur a été voté.

Bien qu'il soit encore amendable, les règles suivantes ont été établies :

- 10 habitations individuelles au maximum,
- augmentation du nombre de places de parking publiques,
- éloignement des nouvelles constructions et leur jardin par rapport aux maisons riveraines,
- contraintes architecturales renforcées, limitation de la hauteur,
- obligation de production d'énergie renouvelable (panneaux solaires ...),
- conservation de l'existant (parking et aire de jeu légèrement déplacée, et restauration du mur en pierre).

Une réunion avec les riverains directement concernés a été organisée le 21 juin.

Différentes études sont actuellement menées en vue de pouvoir déposer un permis d'aménager.

En parallèle, une promesse de vente sera établie devant notaire entre la commune et l'aménageur.

L'instruction de ce permis d'aménager permettra de déterminer si ce projet est réalisable compte tenu de la réglementation actuelle.

En cas d'issue favorable, les premiers permis de construire pourront être délivrés au 2eme semestre 2024.

VIE LOCALE

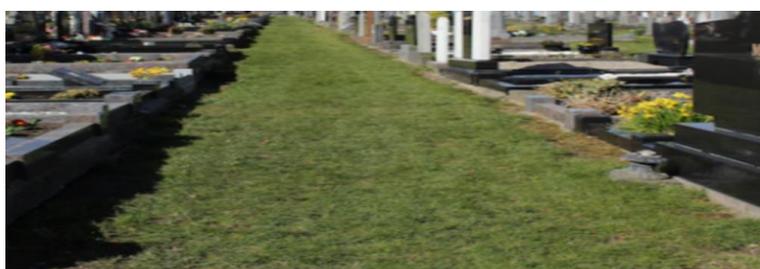
Information sur la CHASSE

Pour la période du : **1^{er} juin 2023 au 14 août 2023**

La chasse à l'affût ou à l'approche du **sanglier** est autorisée (par arrêté préfectoral : n°2023/DDT/SEPR/151)



Soyez donc prudents et comme toute l'année, ne sortez pas des chemins communaux et tenez impérativement vos chiens en laisse.



Verdissement du CIMETIERE

Pour tenir compte des nouvelles réglementations 'Zéro Phyto', la commune s'est engagée depuis l'année dernière à engazonner progressivement les allées du cimetière.

Collecte des ENCOMBRANTS

Mardi 12 septembre 2023

Liste des déchets acceptés sur : www.sietrem.fr



Collecte des DECHETS VERTS

Le ramassage s'effectue tous les **lundis matin après 9h00**

vous avez donc le temps de sortir les sacs de déchets verts le matin même pour éviter qu'ils soient détremés (*ramassage reporté au mardi, les lundis fériés*)

Déchets collectés :

- Produits de taille de haies ou d'arbustes
- Feuilles mortes, tontes de gazon

Ces sacs ne doivent pas excéder 25 kg

Le ramassage est limité à 5 sacs par foyer et par collecte et uniquement dans les sacs achetés en mairie (15€ les 20 sacs).

Qu'est-ce que la **PARTICIPATION CITOYENNE**



Ce dispositif mis en place par la gendarmerie, a pour vocation d'assurer une meilleure sécurité et la vigilance des habitants y contribue de manière importante. Pour cela un réseau de citoyens référents est créé. Il regroupe des bénévoles, sans prérogative de puissance publique.

Le contact entre les forces de sécurité de l'état et la population étant ainsi renforcé, les actions locales de prévention de la délinquance s'en trouvent plus efficaces. Le dispositif est encadré par un protocole qui réunit le maire, la gendarmerie et le Préfet de Seine-et-Marne. La réunion publique du 16 juin, au cours de laquelle la gendarmerie a présenté le dispositif, a permis à une quinzaine de personnes de se positionner comme référent.

Dès cet été, ce réseau de citoyens pouvant alerter à tout moment les forces de l'ordre d'évènements ou de comportements suspects sera opérationnel permettant d'assurer une meilleure sécurité de notre village.



Opération « **TRANQUILLITÉ VACANCES** »

En votre absence, bénéficiez de la surveillance de votre résidence par des passages réguliers des patrouilles de la gendarmerie.

Pour souscrire à ce service, il suffit de remplir le formulaire OTV disponible en ligne sur le site : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/mes-services-en-ligne et de le déposer à la brigade de gendarmerie d'Esblly.

Hommage à **Guy LEMAIRE**

Guy est décédé le 7 mai 2023 à l'unité de soins palliatifs de Montfermeil et inhumé au cimetière de Lesches.

La commune perd un citoyen très présent et actif dans notre communauté villageoise. Toujours prêt à rendre service, son aide a été précieuse dans les fêtes du village où il se dépensait sans compter, sa spécialité étant l'organisation des barbecues.

Guy était également une personne «vulnérable» et les élus (Jean-Marie puis Alain) l'ont aidé et conseillé dans ses démarches.

La commune tient à remercier toutes les personnes qui l'ont accompagné au quotidien, en particulier ses voisins du quartier des Bocquettes : Christine, Luline, Mr Juge et enfin Monique et Georges qui l'ont guidé de nombreuses années.



Nouvelle ASSOCIATION



Club de la Chênée

Au vu des crises sanitaires successives et leur répercussion sur la vie sociale, la solidarité a été particulièrement importante. Nous avons œuvré pour maintenir le lien social autant que possible, pensant notamment aux plus isolés.

Au sortir de cette période, c'est avec grand bonheur qu'une nouvelle association a vu le jour à destination des aînés mais pas que. Il s'agit du Club de la Chênée dont la présidente est Madame Le Poulain.

« Créé en janvier 2023, le Club de la Chênée a proposé à ses adhérents des activités jeux et goûters dans la salle de la Vieille Forge. Le printemps revenu, nous avons organisé des sorties extérieures en covoiturage », explique la présidente.

A ce jour, l'association compte 27 adhérents, et en moyenne, une quinzaine répond présent aux activités proposées en fonction de leurs disponibilités et/ou de leurs préférences.



La reprise des activités du Club se fera le jeudi 7 septembre à 14h30, salle de la Vieille Forge où vous sera présenté le programme pour cette fin d'année.

Pour joindre l'association : leclubdelachenee@gmail.com ou sur



Ouvert à toutes et tous, il est toujours temps de nous rejoindre !

CIVISME

Guide du bon VOISINAGE

Animaux de compagnie :

Tenir son chien en laisse comme de **ramasser ses déjections** sont des obligations légales.

Bruits de voisinage :

Les travaux de bricolage/jardinage sont régis par l'arrêté municipal : N°2021/05

Jours ouvrés 8h00/12h00 et 14h00/19h00

Samedis 9h00/12h00 et 15h00/19h00

Dimanches et jours fériés 10h00/12h00

Brûlage des végétaux :

Le brûlage des végétaux est interdit sur la commune par arrêté préfectoral et municipal.

Entretien des trottoirs, caniveaux, haies :

Il appartient à chaque propriétaire/locataire d'entretenir trottoirs, caniveaux, arbres & haies au-devant de sa clôture ainsi qu'en mitoyenneté.

Stationnement :

Les emplacements à respecter sont déterminés par des marquages au sol.

En dehors de ces marquages, les trottoirs sont réservés aux piétons.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE, DANS LA TRANQUILLITÉ ET LE RESPECT

ECOLE

RPI

Pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal Lesches-Jablines, la rentrée scolaire 2023/2024 s'annonce sous de bons auspices, avec le maintien des 4 classes accueillant 81 élèves de l'élémentaire pour le groupe scolaire J-Y Cousteau à Jablines et 2 classes pour l'accueil de 47 enfants de maternelle dans l'école Marcel Pagnol à Lesches.



Remise du dictionnaire et d'un roman aux Cm2 par M Barat, maire de Jablines et Mme Gibert maire de Lesches et Présidente du RPI.

Chœur des enfants sous la direction de Nadège, intervenante musicale de la Camg



TRAVAUX



1^{ère} tranche terminée avec le renforcement de l'ensemble de la toiture et la reprise du clocher.



Mise aux normes & changement de la canalisation en bas de l'avenue F.Delachapelle.



Marquage au sol refait sur la commune.

PORTRAIT DE SANDRINE CHAILLOU ET AURÉLIA

Quel est votre métier et en quoi consiste-t-il ?

Sandrine : « Comme Directrice Générale, j'encadre l'ensemble du personnel communal composé d'un adjoint administratif et de cinq adjoints techniques : 2 adjoints au service technique, 2 adjoints à l'école maternelle et 1 adjoint à la restauration scolaire. Mes principales fonctions sont l'assistance et le conseil des élus, la préparation et la rédaction de documents (documents administratifs, techniques, budgétaires et comptables, les délibérations, comptes rendus et arrêtés du Maire...), la préparation, la mise en œuvre et le suivi des décisions municipales. »



Sandrine Chaillou

Aurélia : « Comme Agent d'accueil, je renseigne au mieux les usagers quant à leurs démarches administratives. Je gère également les réservations et la facturation des services périscolaires, l'état-civil, l'urbanisme, le cimetière.... »



Aurélia

Depuis quand exercez-vous dans notre commune ?

Sandrine : « Je suis à la mairie de Lesches depuis mai 2019. »

Aurélia : « J'exerce dans la commune depuis février 2020. »

Travaillez-vous en équipe ou seule ?

Sandrine : « Je travaille essentiellement seule pour les dossiers qui me sont confiés. Je travaille également en équipe avec Aurélia, l'agent d'accueil. Je supervise son poste et ses tâches. »

Aurélia : « Je gère seule l'organisation de mon travail mais je peux solliciter ma responsable Sandrine pour la réalisation de certaines tâches. »

Avez-vous un supérieur hiérarchique ? Comment intervient-il ?

Sandrine : « Mon supérieur hiérarchique est Madame le Maire, Christine Gibert. Nous travaillons ensemble sur tous les dossiers. »

Aurélia : « Avec Sandrine, la directrice générale qui intervient lorsque je rencontre une difficulté et pour me former. »

Quels sont vos jours de travail ?

Sandrine : « Je travaille tous les jours sauf le mercredi. »

Aurélia : « Je travaille tous les jours sauf les mercredi après-midi et vendredi après-midi. Je suis présente sur les heures d'ouverture de la mairie mais également en dehors pour gérer l'administratif. »

Quelles sont les principales qualités de votre profession ?

Sandrine : « Les principales qualités pour ce poste sont l'esprit d'équipe, la prise de décision, la rigueur, l'organisation, la communication, l'écoute, la patience. »

Aurélia : « Les principales qualités sont le relationnel avec les administrés et la capacité à travailler sur plusieurs dossiers en même temps. »

Sur quelles missions, travaillez-vous en ce moment ?

Sandrine : « Mes missions actuelles sont la préparation de la rentrée scolaire 2023/2024 et la clôture du dossier de la restauration du clocher de l'église. »

Aurélia : « Je gère actuellement un dossier majeur concernant la reprise des concessions du cimetière à l'état d'abandon. »

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Soirée Cinéma Plein Air

Samedi 1er Juillet dès 18h, au stade de Lesches

Structures Gonflables pour enfants, maquillage festif, restauration rapide, barbe à papa et autres confiseries... Puis séance de cinéma plein air à 21h30 :

La Guerre des Boutons
(film de 2011 avec Alain Chabat).

Attention, animations annulées en cas de mauvais temps.



Journées du Patrimoine

Vendredi 15 septembre à 19h45,
église Notre Dame de l'Assomption

Concert de Gospel
proposé par l'association la Sixtine de Lesches.

Tarif : 15 €.
Réservation en ligne sur le site de l'Office de Tourisme :
<https://boutique.marneetgondoire-tourisme.fr>

Le Lotissement fête ses 40 ans !

Samedi 16 septembre :

Exposition rétrospective proposée par l'association
Le Club de la Chênée

Soirée Guinguette sur la place Jean Rostand,
assurée par l'ALC et les Bouts'Choux

Gospel
EVENT

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 à 19H45
EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION
à LESCHES

Sur réservation auprès de l'Office de Tourisme de Marne & Gondoire

Gospel
For you **FAMILY**
EN CONCERT

Concert du groupe
BLACK HARMONY GOSPEL SINGERS
3 choristes et 1 pianiste

TARIF UNIQUE : 15 €

Billetterie en ligne sur le site de l'Office de Tourisme de Marne & Gondoire :
<https://boutique.marneetgondoire-tourisme.fr/>

Et dans la boutique de l'Office du Tourisme

PÊLE -MÊLE

Commémoration du 8 mai 1945



Exposition Peintures



Concert Chœur Résonance



Vide Grenier



Carnaval des écoles (APE)



Printemps de Paroles



Travaux enfants maternelles



BRÈVES DE LESCHES

Quand Lesches est en fête...

Notre village, comme on le sait, possède quelques atouts pour ce qui touche à son patrimoine : des bois charmants, des marais superbes, un lavoir intéressant et une jolie église. En revanche, ici, pas de commerce ni d'enseigne de prêt-à-porter. Le cadre est donc préservé et l'ambiance bien tranquille. Pour autant, à certaines dates précises du calendrier, les rues et les pelouses deviennent d'un coup très animées et grouillantes, laissant place à la bonne humeur entre amis et aux cavalcades des enfants.



Au début du 20^{ème} siècle, tous les 15 août, le château de la baronne de Valfresne accueillait dans sa cour d'entrée une procession de fidèles, en hommage à l'Assomption de la Vierge Marie.

Par la suite, cette fête nationale du 15 août allait se tenir essentiellement dans l'allée herbeuse des tilleuls qui fait face au château. C'est là que dans les années cinquante les forains s'installaient, pour le bonheur de tous, avec leurs baraques de tir, de nougats et de pains d'épices.



Cette prairie devenait alors le théâtre d'un jeu extraordinaire et caustique appelé « la tête à l'oie » : dans ce jeu, comme le racontait Pierre Brac, un natif du village, « les hommes, souvent un peu gais après le repas, se mettaient sur la ligne de départ. Là, le garde champêtre leur mettait sur les épaules une grosse tête en carton et à la main un vieux sabre (...), assommant plutôt que coupant. » La finalité du jeu était de viser et de taper sur la tête d'une oie (morte), accrochée par les pattes à une corde tendue entre deux tilleuls. Mais sous la tête en carton, il faisait tout noir évidemment, et les pauvres bougres allaient et venaient dans tous les sens. Selon les irrégularités du sol, ils évoluaient, portés par les rires et les applaudissements. Perdant au mieux la direction, sinon totalement l'équilibre, les participants fondaient même parfois sabre au clair sur la foule !... Quant aux enfants, sur la place de la mairie, un manège était à leur disposition, qu'un cheval de trait faisait tourner en marchant. A la nuit tombée, les festivants défilaient joyeusement dans le village, au son des clairons et des tambours.

Plus tard, les festivités eurent lieu en juin, au moment du feu de la Saint-Jean. La fête fut déplacée entièrement sur la place de la mairie, et au jeu de la tête à l'oie, on ajouta celui du mât de cocagne : quelques téméraires s'essayaient à grimper tout en haut d'un mât en bois, bien savonneux et glissant. Dans les années quatre-vingt, on pratiquait encore ce défi sportif devant un public enthousiaste, et les candidats les plus agiles repartaient avec un sac garni, qu'ils avaient réussi à décrocher tout en haut du mât de cocagne.



Aujourd'hui, et ce depuis des années, la Saint-Jean est dignement fêtée au stade de Lesches, sous la houlette de la mairie, et grâce à l'implication constante de Thierry Larsonneur, le président de l'Association Loisirs et Culture (ALC), et de ses membres. Au programme, on retrouve toujours les grillades du méchoui, de la musique et de la danse, des jeux pour les enfants et le feu spectaculaire où tout le monde communit.

Au cours de ces dernières années, l'ALC a aussi relancé une activité bien particulière et ludique, qui avait déjà eu cours il y a quelques décennies apparemment : rien de moins qu'une pêche à la truite dans le lavoir communal ! Une fois hameçonnée, il n'y a plus qu'à ramener la belle fario et à la déguster avec un petit verre de vin blanc.

D'autres figures du village ont également été à l'initiative de moments festifs. Ainsi, M. Bertin, ancien conseiller municipal, organisait dans les années deux-mille des tournois et des journées à vélos pour la jeunesse. Et lorsque l'ALC était sous la présidence de Chantal Davourie, un défilé de chars avait traversé le lotissement, où les hommes s'étaient produits en majorettes !

Enfin, récemment, Lesches a de nouveau montré sa fascination pour le bizarre, voire l'horreur, durant les soirs d'Halloween. Là il n'était plus question de garde-champêtre ni de facéties autour d'une tête d'oie... Non : des centaines de Jablinois et de Leschois, enfants comme parents, furent alors jetés en pâture dans les bois, et laissés à la merci d'une horde d'esprits et de morts-vivants ! Tout ça par la cruauté et la perversion des membres de l'asso des Bout's Choux et de l'ALC.

En définitive, on se rend vite compte qu'il y a un tas d'occasions de se rencontrer et de partager un moment de culture et de convivialité, même s'il s'agit d'une toute petite commune : le marché de Noël avec son vin chaud et son artisanat, les journées du patrimoine, le printemps de paroles de Marne-et-Gondoire, ... Pour le plus grand plaisir de tous, Lesches n'a donc pas fini de nous divertir et de nous étonner. C'est effectivement " un village de caractère ", mais doté d'un ... sacré caractère !

par Tristan Gouraud

Sources : « La grangée de l'histoire » et les témoignages de la famille Moller.

Photos : Collection particulière, reproduction interdite



NUMEROS UTILES

Santé

Pompiers 18

Samu 15

SOS Médecins Nord Seine et Marne

Consultations : 0825 56 77 00

Visites à domicile : 0825 33 36 15

Grand Hôpital de l'Est Francilien

Sites de Meaux et Jossigny

01 64 77 64 77

Sécurité

Gendarmerie 17

Gendarmerie d'Esblly 01 60 04 20 43

Services communaux

Mairie de Lesches 01 60 43 81 98

Ecole de Lesches 01 60 43 88 50

Ecole de Jablines 01 60 43 87 52



HORAIRES D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Lundi de 14h00 à 19h00

(Fermeture à 17h00 pendant les vacances scolaires)

Mardi de 14h30 à 17h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

En dehors de ces horaires, les services de la mairie peuvent vous recevoir sur rendez-vous en téléphonant au : 01 60 43 81 98

ETAT CIVIL

Mariages

LANIESSE Céline & BILLET Charles le 17/06/2023

Décès

PRIVAT Frédéric le 06/01/2023

LEMAIRE Guy le 07/05/2023

Nous vous rappelons que ce bulletin peut vous être proposé en version électronique, au format PDF. Si vous souhaitez limiter les éditions papier et vous inscrire pour recevoir les informations communales par email, merci de vous faire connaître à l'adresse : accueil@mairie-lesches.fr en nous précisant votre adresse postale.

Comité de rédaction:

Rédactrice en chef : Christine Gibert

Ont participé à ce bulletin : Patrick Davourie, Cathya Khetal, Alain Kolopp, Valérie Coquelle, Tristan Gouraud.

Création : Patrick Davourie, Cathya Khetal

Imprimé par nos soins sur papier recyclé. Dépôt légal de la publication juin 2023